

"Les proches doivent participer aux consultations médicales"

Autor(en): **Robmann, Eva / Ostler, Elisabeth**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera**

Band (Jahr): - **(2018)**

Heft 131: **Angehörige : Rolle der Angehörigen = Proches : le rôle de l'entourage = Congiunti : il ruolo dei familiari**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-842616>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« Les proches doivent participer aux consultations médicales »

L'échange direct entre le médecin, la patiente ou le patient atteint de la maladie de Parkinson et ses proches est un facteur de succès thérapeutique. Pour ce faire, la confiance entre les différents acteurs est essentielle.



Eva Robmann s'est entretenue avec Elisabeth Ostler, infirmière diplômée ES, spécialiste du Parkinson et responsable du service spécialisé « Soins et formation continue » de Parkinson Suisse.

Elisabeth Ostler, les parkinsonien(ne)s doivent-ils ou elles être accompagné(e)s de leur partenaire lors des visites médicales ?

Oui. Les avantages sont énormes, en particulier si la personne atteinte de la maladie de Parkinson est au stade avancé. Dans le cadre de mes consultations, j'encourage non seulement les parkinsonien(ne)s, mais aussi leurs proches, à faire part de leurs questions et de leurs propositions concernant les prescriptions lors des visites médicales. En définitive, toutes et tous sont concerné(e)s par l'évolution de la maladie et le succès du traitement.

Pourquoi la présence des proches est-elle essentielle lors des entretiens médicaux ?

La perception des parkinsonien(ne)s peut différer de celle de leur entourage. Il est important que les proches fassent part de leurs propres observations au médecin. Ce faisant, un échange d'informations de première main devient possible pour toutes les personnes intéressées.

Un entretien entre les proches et le médecin peut-il avoir lieu sans que la personne atteinte de la maladie de Parkinson ne le sache ?

Le médecin peut refuser de s'entretenir avec les proches et invoquer le secret professionnel. En revanche, il doit prendre en compte leurs indications, par exemple les observations concernant les effets secondaires de médicaments. En tous les cas, il est préférable d'informer la personne malade au préalable d'un éventuel entretien.

Comment un couple peut-il se préparer de manière optimale à un rendez-vous médical et combien de temps à l'avance la préparation doit-elle débuter ?

Les parkinsonien(ne)s et leurs proches peuvent consigner dans le journal Parkinson leurs observations concernant l'efficacité et les effets secon-

naires des médicaments, mais aussi les complications et les irrégularités, au moins une semaine au préalable. La carte « perception symptomatique » aide à préparer l'entretien avec le médecin en prenant note des symptômes non moteurs tels que les troubles du sommeil, l'humeur et les douleurs.

Que peuvent faire les proches de parkinsonien(ne)s quand le médecin refuse qu'elles ou qu'ils assistent à l'entretien ?

Les proches ne peuvent pas s'imposer. En revanche, les patient(e)s peuvent signifier à leur médecin leur volonté d'avoir leur partenaire à leurs côtés pendant toute la durée de la consultation. Les conditions optimales pour le succès du traitement sont réunies quand tout le monde – médecin, patient(e) et proches – peut intervenir sur un pied d'égalité. Par ailleurs, les proches doivent aborder le plus tôt possible la question de leur propre sollicitation.



Relève pour les proches qui travaillent

Pour les proches de parkinsonien(ne)s exerçant une activité professionnelle, combiner leur propre travail et l'assistance de la personne malade constitue un défi supplémentaire. Travaillsuisse a mis en place une plate-forme d'information pour les personnes qui sont dans cette situation.

Plate-forme d'information pour les proches exerçant une activité professionnelle : http://www.travaillsuisse.ch/themes/famille/proches_aidants?lang=fr&which_abo=

Elisabeth Ostler

Elisabeth Ostler est à la tête du service « Soins et formation continue » de Parkinson Suisse. Infirmière diplômée ES, elle a suivi une formation continue pour devenir spécialiste du Parkinson. Elle conseille les personnes concernées par la maladie de Parkinson au quotidien.

Photo : màd